



Rapport de la Commission des finances concernant le préavis de la Municipalité No 09/2025 relatif au projet de budget pour 2026

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances (CF) s'est réunie les 3, 10, 17 et 24 novembre 2025 pour l'étude du préavis No 09/2025. Elle remercie Monsieur le syndic José-Manuel Fernandez, Madame Ingrid Ciampi, boursière communale, Madame Marianne Reist et Monsieur le municipal Jean-Marc Schlaepi, municipaux pour leur présence lors de la séance du 24 novembre de même que pour les réponses données aux questions soumises par écrit au préalable.

Remarque préalable : Le passage à MCH2 rend l'analyse du budget particulièrement ardue cette année. Il n'est pas aisément de comparer le budget 2026 avec celui des années précédentes. En effet de nombreux comptes de l'ancien plan comptable ont été répartis dans plusieurs comptes. Inversement, certains montants précédemment inclus dans divers comptes ont été réunis sous un nouvel intitulé. La Commission des finances remercie la boursière communale pour son accompagnement et ses explications précieuses qui lui ont permis de comprendre ces nombreuses modifications qui ne feront pas l'objet d'une explication systématique dans le présent rapport.

Observation et remarques sur quelques points particulier du budget

0. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

02240.3055.00 – COTISATION PATRONALES AUX ASSURANCES IJM

La Municipalité prévoit d'engager un·e responsable pour les bâtiments, la voirie et l'énergie. Son cahier des charges n'est pas encore établi. Il est prévu que cette personne s'occupe de l'organisation des employés, du suivi budgétaire des bâtiments et des routes ainsi que de l'énergie. Ces tâches sont actuellement assumées par les municipaux concernés. Cet engagement pourrait donc entraîner une baisse de charge de travail et donc des vacances des municipaux.

02901 BÂTIMENT ADMINISTRATIF

Un préavis devrait être déposé dans le courant de l'année 2026 pour la transformation du bâtiment administratif. Cela devrait permettre à l'administration communale d'offrir des conditions d'accueil et de confidentialité conformes aux recommandations.

1. ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE

11100.3055.00 - COTISATION PATRONALES AUX ASSURANCES IJM

La municipalité prévoit d'engager un·e assistant·e de sécurité publique (ASP) à 50%. Pour l'instant, la municipalité a passé une convention avec la commune d'Aubonne pour que leur ASP intervienne un certain nombre d'heures sur le territoire d'Etoy. Cet arrangement ne donne plus entièrement satisfaction. Le cahier des charges du nouvel ASP n'a pas encore été formalisé mais les tâches pourraient couvrir les domaines suivants :

- Circulation : contrôler le stationnement, gérer la circulation lors des services funèbres, procédure d'évacuation de véhicule ;
- Chantier : établir un plan de signalisation, pose de signalisation, marquage et surveillance de la sécurité des chantiers ;
- Administratif : notification des commandements de payer, affichage public et avis de décès, gestion du cimetière, tâche administrative (POCAMA, chiens, entreprises, objets trouvés), auditions en lien avec la procédure de naturalisation, gestion des amendes d'ordre et des ordonnances pénales ;
- Autre : police du commerce, prévention auprès des citoyens, etc.

11100.4612.00 : DÉDOMMAGEMENT DES COMMUNES ET ASS. INTERCOM.

La municipalité envisage de proposer les services de cet·te ASP à une commune voisine. Ce compte comprend le montant prévu du remboursement de cette commune pour les heures que l'ASP effectuerait sur leur territoire.

2. FORMATION

21703.4470.00 - LOYERS ET FERMAGES DES BIENS_FONDS PA

La répartition de ce revenu s'effectue comme suit : environ CHF 25'000 versés par Gym Vaud, environ CHF 4'000 par d'autres clubs sportifs externes à la commune. Le solde est payé par les clubs d'Etoy, soit environ CHF 16'000.

3. CULTURE, SPORT ET LOISIRS, ÉGLISE

32100.3611.00 – PERSONNEL FACTURÉ PAR DES TIERS

Précédemment l'État de Vaud facturait à la commune d'Etoy le temps consacré pour les tâches communales par la bibliothécaire responsable et l'agente en information documentaire (AID). Il n'y a plus que les heures effectuées par la bibliothécaire responsable car l'AID a été engagée comme responsable de la médiathèque et est entièrement payée par la commune. Elle ne fait plus de tâches cantonales.

4. SANTÉ

42200.3156.00 - ENTRETIEN DES APPAREILS MEDICAUX ET DE LABORATOIRE

La Commission des finances s'est étonnée du montant (CHF 6'000) budgété pour l'entretien de deux débrillateurs. Ces frais sont liés à l'entretien et au service, ces appareils étant connectés directement avec la centrale du 144 et monitorés 24h/7.

6. TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

61500.3141.00 – ENTRETIEN DES ROUTES

Les places de parc du collège des Écureuils doivent être déplacées côté Lausanne pour permettre d'aménager le trottoir entre le collège et les places. Actuellement, il n'y a pas de trottoir et les piétons doivent passer derrière les voitures garées ce qui est interdit pour des raisons de sécurité.

61900.3119.00 - AUTRES IMMOBILISATIONS N'ETANT PAS PORTEES A L'ACTIF

Il y a un problème de place pour entreposer le matériel, les machines et les véhicules de la voirie. Idéalement, il faudrait rénover et agrandir le local de voirie mais cela ne fait pas partie des priorités choisies par la Municipalité. Elle a donc opté pour la construction d'un tunnel « agricole » qui représente une solution économique et permet de reporter cette rénovation de 10 à 15 ans.

7. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

76101.3132.00 - HONORAIRES CONSEILS EXTERNES, EXPERTISES, SPECIALISTES, ETC

Les comptes 76101.3132 reprennent ce qui était budgété ces dernières années dans les comptes 41 de l'ancien plan comptable :

- 41.3181.1 Géoinformations – portail cartographique
- 41.3181.2 Plan Energie et Climat Communal
- 41.3181.3 Mobilité

Voici quelques études en cours et à venir pour illustrer ce besoin : projet d'arborisation le long de la route de la Gare, concept de gestion de l'éclairage public et intégration de l'inventaire dans le portail cartographique, labellisation, etc.

76101.3132.01 – ÉTUDE MOBILITÉ

En complément des études citées au point précédent, il est prévu dans ce compte des études sur les voies cyclables raccordées à la stratégie cantonale, une étude de faisabilité pour un abri de bus à la Chenalette ainsi que la préparation de servitudes pour des aménagements au nord de la gare.

9. FINANCES ET IMPÔTS

95000.4601.01 PARTS AUX REVENUS DES CANTONS ET CONCORDATS, RFFA

L'augmentation de ce poste s'explique par le fait que le budget 2025 était sous-évalué. La masse salariale que la commune d'Etoy déclare à la France a augmenté. De plus, il y a une part péréquative dans ce calcul. Plus la valeur d'impôt par habitant est élevée et plus la part redistribuée de l'impôt sur les frontaliers est élevée.

Remarques d'ordre général

La CF a vérifié la plupart des charges reportées et des charges déléguées par rapport au budget, à savoir : la participation aux frais d'entretien pour le bâtiment scolaire à Buchillon, la STEP, les pompiers, la Protection civile, les transports publics, les charges sociales, la péréquation, la police, l'AJEMA et l'ASSAGIE.

Analyse des charges communales

La CF a soumis à la Boursière son analyse des dépenses communales dont une copie se trouve en annexe de ce rapport.

Etat financier

La Commune a, au 27 octobre 2025 une trésorerie totale de CHF 9'351'900 et des impôts à percevoir de CHF -2'876'846 (ce chiffre est négatif car une société qui a versé d'importantes avances n'a pas encore été imposée).

Le montant total des différents préavis restant à payer s'élève à CHF 1'088'100, le montant le plus important concernant la station Lunika, avec CHF 390'000.

Conclusions

La marge d'autofinancement prévisionnelle est de CHF -852'020, soit une marge négative.

Les charges se chiffrent à CHF 21'496'140 et les recettes se chiffrent à CHF 20'700'770. Le résultat final se traduit par un excédent de charges de CHF 795'370.

Le déficit est dû à des facteurs conjoncturels tels que la péréquation et les investissements nécessaires au bien-être de la population. La Commission des finances propose donc que le budget soit accepté par le Conseil communal.

En conclusion la Commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil communal

1.- d'adopter le projet de Budget 2026 de la Commune d'Etoy présentant un excédent de charges de CHF 795'370 après amortissements obligatoires et supplémentaires de même qu'après attributions et prélèvements aux réserves.

Pour la Commission des finances :

Matthew Thomson
Président

Aurélie Roulet Wyss
Rapporteuse

Etoy, le 1 décembre 2025

Conseil Communal d'Etoy

Commission des finances

Analyse des charges communales

			Compte	Comptes 2021	Comptes 2022	Comptes 2023	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	Tendance	Description
			Charges reportées par le canton								
15.3651.3	21400.3611.00		Subside Fondation pr l'enseignement musique	27,635.50	27,721.00	27,939.50	27,740.00	28,500.00	28,000.00		Musique
180.3511.1	62900.3621.00		Part déficit ligne transport public	416,732.25	421,795.30	457,170.50	427,224.40	664,281.00	373,300.00		Transport
	62910.3130.00		Prestations service tiers ligne trasnport urbains						305,400.00		Transport
22.3521	93000.3621.00		Fds péréquation part charges communes	3,519,115.00	3,638,958.00	4,570,018.00	4,208,738.00	2,911,000.00	4,098,800.00		Péréquation
	93000.3622.02		Compensation charges des villes					1,248,500.00	1,208,000.00		Péréquation
	93000.3622.01		Péréquation des ressources					101,550.00	61,000.00		Péréquation
22.3522			Part Fds péréquation déc. Final année préc.	-	-	-	-	-	-		Péréquation
61.3511	11100.3611.00		Part aux charges cantonales (Police)	479,230.00	486,115.00	533,135.00	514,216.00	493,400.00	495,000.00		Police
63.3524.1	43400.3130.00		Inspect. denrées aliment. laborat. canton.		100.00	100.00	-	100.00	100.00		Sanitaire
72.3511.1			Participation à la cohésion sociale	4,044,827.00	3,806,470.00	5,404,007.00	3,739,062.00	2,911,000.00	2,939,000.00		Cohésion sociale
			Total	8,487,539.75	8,381,159.30	10,992,370.00	8,916,980.40	8,155,231.00	9,386,600.00		-
			%	56.11%	51.40%	61.91%	50.99%	44.79%	49.68%		-
			Charges déléguées								
11.3193	85000.3612.00		Cotisation ARCAM	24,144.70	24,219.40	28,792.40	28,616.00	29,400.00	29,400.00		Développement économique
16.3193	84000.3612.00		Cotisation ass. Touristique régionale	8,727.00	8,754.00	8,823.00	8,760.00	9,000.00	9,000.00		Tourisme
362.3141	21702.3612.00		Particip. Frais d'entretien du collège interc.	69,656.55	81,255.95	90,065.75	78,789.30	150,800.00	100,000.00		Ecole
46.3521	72000.3612.00		Exploitation STEP, St-Prex	260,901.00	280,099.00	368,116.00	381,241.90	360,000.00	393,000.00		Epuration d'eau
51.3521.1	21200.3612.00		Participat. Enseign. primaire Assagie	1,085,084.90	983,138.25	962,125.95	1,014,419.45	1,105,700.00	1,049,000.00		Ecole
52.3521.1	21300.3612.00		Participat. Enseign. secondaire Assagie	604,877.40	612,051.75	603,887.55	597,973.55	664,600.00	489,500.00		Ecole
	21800.3612.00		Participation cantine scolaire						185,100.00		Ecole
	43300.3612.00		Service médical des écoles						9,000.00		Ecole
54.3521	29900.3612.00		Participation aux charges de l'orientation professionnelle	4,354.45	4,343.10	3,895.80	4,141.30	5,000.00	5,000.00		Orientation professionnelle
58.3651.1	35000.3612.01		Partic. Frais paroisse catholique	18,829.00	21,520.00	2,102.40	19,679.00	22,000.00	17,000.00		Eglise
58.3651.2	35000.3612.00		Partic. Frais paroisse protestante	622.84	317.65	-	162.45	500.00	500.00		Eglise
65.3521	15000.3612.00		Part d'Etoy au SDIS MORGET	101,665.90	105,296.14	103,646.31	102,391.15	108,000.00	106,000.00		Pompiers
66.3521.2	16200.3612.00		Redevance Office régional PC	55,678.30	59,334.75	58,802.10	60,519.23	62,600.00	63,700.00		Protection civile
71.3511.7	54500.3611.00		FAJE Fond. Accueil Jour Petite Enfance	14,545.00	14,590.00	14,705.00	14,585.00	15,000.00	15,000.00		Service social, accueil enfants
71.3511.71	54500.3634.00		Part Espace Prévention	4,363.50	4,385.50	4,411.50	4,895.45	4,500.00	4,500.00		Service social, accueil enfants
71.3524.1	54500.3612.01		Participation Entraide familiale	11,077.00	10,608.65	9,769.00	9,535.00	12,000.00	15,660.00		Service social, accueil enfants
71.3525	57900.3612.00		ARASMAC: Part Agces ass. Sociales + Revenu insertion	68,940.50	1,890.85	5,440.85	2,920.00	3,300.00	3,300.00		Service social, accueil enfants
71.3526	54500.3612.00		Ex. AJEMA ASSAGIE pré-scolaire	310,510.80	589,990.00	432,234.00	480,028.00	600,000.00	438,800.00		Service social, accueil enfants
	21801.3612.00		Ex. AJEMA ASSAGIE enfant scolarisé						540,000.00		Service social, accueil enfants
71.3652	54500.3635.00		Aide structure communale petite enfance	72,000.00	72,000.00	72,000.00	72,000.00	72,000.00	72,000.00		Service social, accueil enfants
			Total	2,715,978.84	2,873,794.99	2,768,817.61	2,880,656.78	3,224,400.00	3,545,460.00		-
			%	17.95%	17.63%	15.59%	16.47%	17.71%	18.76%		-
			Charges propres au "ménage communal"	3,923,941.41	5,049,272.00	3,995,372.39	5,688,918.29	6,829,470.00	5,962,770.00		-
				%	25.94%	30.97%	22.50%	32.53%	37.51%		-
			Charges totales (avant amortissements et attributions obligatoires)	15,127,460.00	16,304,226.29	17,756,560.00	17,486,555.47	18,209,101.00	18,894,830.00		-

Les points
rouges sont
les valeurs
les plus
élevées